

CONSEIL DE QUARTIER « PLATEAU/FORT/PROCESSION/FONTAINE DE VILLIERS »

Jeudi 23 mai 2019

Membres du Conseil de quartier

Présidente : Catherine CHICHEPORTICHE

Vice-président : Olivier TRAYAUX

Administration : David PERRE (Chef de Cabinet) - Christophe BOIN (DGS) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance/DGS)

Collège des habitants

Présents : A. CATINAUD, G. COIA, M. JOSPIN, S. JULOU, D. MORAND

Absents excusés : M. DEBORD, A. MENARD

Collège des institutionnels

Présents : S. GIROD, ML. JAGOURY, F. ROCHEREAU

Absents excusés : R. GRACIA, C. KOMANIECKI, C. SIGNORET, A. TONNOIR

Ordre du jour

- Avancée des travaux du centre-ville (ZAC et bourg ancien)
- Gestion des parkings par le délégataire EFFIA
- Espace Co-Working'Sucy et espace multimédia
- Point sur les travaux réalisés cet été sur la commune
- Travaux de géothermie
- Communications diverses
- Questions diverses

La séance s'ouvre par quelques signalements de Mme Girod et Mme Jospin :

- 1) Il semblerait que l'entretien et le nettoyage des espaces verts Place Ste Bernadette côté boulangerie aient été faits récemment car ils apparaissaient auparavant inexistants

- 2) Demande l'installation de poubelles et distribution de sacs à déjection canine le long de l'avenue Charles de Gaulle côté Fort
- 3) Demande la remise en état des trottoirs et le ramassage des déchets et dépôts sauvages relatifs au chantier « Les Villas du Fort »

Réponses de Mr Boin :

- 1) L'entretien des espaces verts n'était pas effectué régulièrement ces derniers temps. Toutefois, suite à un changement de responsable du service « Espaces verts », les équipes sont organisées sur des tournées plus régulières.
- 2) C'est un problème que la Ville rencontre sur plusieurs secteurs de la commune. Les distributeurs sont régulièrement approvisionnés mais les sachets sont pris par poignées. Un distributeur de sacs et des poubelles seront donc installés prochainement.
- 3) La remise en état des trottoirs longeant la résidence est en effet prévue mais la livraison du chantier n'est pas encore terminée. La sortie des poubelles et des encombrants sera effectuée par la copropriété.

Mr Rochereau félicite la Ville pour le travail effectué autour de la Halle du Fort.

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Avancée du projet du centre-ville (ZAC et Bourg ancien) C. BOIN</p>	<p><u>Parking de l'esplanade Jean-Marie Poirier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réouverture à la circulation du parking en surface de l'Espace Jean-Marie Poirier, baptisé parking Montaleau. Entrée et sortie par la rue Pierre Sépard côté chantier PIERREVAL. - Parvis restitué. Restent à finaliser les abords début juin (espaces verts, terrassement, accès sortie ascenseur, reprise des escaliers ...). Une deuxième phase de plantations des arbres et végétaux s'effectuera en novembre prochain. - La coque brute en béton du parking en sous-sol de 180 places sur 2 niveaux est terminée. L'aménagement par le concessionnaire EFFIA est en cours. Livraison courant août. <p><u>Construction de la résidence « Clos Sévigné »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 39 logements et linéaire commercial en rez-de-chaussée, délocalisation de la poste actuelle. - Démarrage du chantier courant mai pour une durée d'environ 20/24 mois. La commercialisation avance plutôt bien. <p><u>Aménagement des abords du château</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Place de la Métairie terminée. - Traversée piétonne entre la Métairie et le château sécurisée. - Maintien du stationnement à l'Orangerie pour un total de 14 places et une soixantaine de places côté résidence BOUYGUES Immobilier, gratuit et réglementé. - Création d'un jardin à la française devant le château et œuvre d'art sur un bassin. - A l'arrière du château : gros travaux de géothermie. A terme, cet espace permettra le stationnement des commerçants du marché et des forains.

- Fin des aménagements : courant novembre.

Communication sur les avancées des travaux et des aménagements sur les supports de la Ville.

Il est souligné que les places pour les personnes à mobilité réduite seront restituées dans le parking Montaleau et autour de la place de l'Eglise. Il n'y a aucune suppression de ces emplacements spécifiques dans le projet du centre-ville.

Il est à noter que la fête foraine s'installera dorénavant dans le parc Chaumoncel.

Question de Mr Coia : l'alignement des trottoirs du Clos Sévigné respectera-t-il celui de la Médiathèque ?

Réponse de Mr Boin : oui, les trottoirs vont être réaménagés aux normes PMR.

Bourg ancien :

Les travaux du bourg ancien ont nécessité la fermeture en même temps des rues du Moutier, Guy Mocquet et de la Porte afin d'accélérer le chantier, de respecter les délais et pour occasionner le moins de gêne possible.

Phase de pavage et d'éclairage public.

Places de stationnement restituées et matérialisées du côté de l'église, en épi, autour des commerçants.

Création du jardin de curé entre mai et août. Plantations des arbres en novembre.

Reprise du système électrique relatif aux vitraux de l'église.

Fin de travaux Place de l'Eglise et rue du Moutier : aux alentours du 15 juillet.

Fin prévisionnelle des autres travaux : fin août sauf rue de Brévannes (travaux d'assainissement et de voirie par le Grand Paris Sud Est Avenir de septembre à mi-octobre).

Concernant la rue du Moutier, il s'agit d'une rue partagée, en zone 20 kms dépourvu de mobilier urbain et sans possibilité de stationnement. La voiture y est tolérée mais la priorité est donnée aux piétons et aux vélos. La Police municipale y sera très présente puisque la Ville a recruté deux agents dédiés au centre-ville pour faire respecter la réglementation en vigueur. Ces travaux de réfection et d'aménagement vont permettre l'implantation de nouveaux commerces de qualité. Le restaurant de la rue de la Porte va ouvrir et l'arrivée d'un cordonnier de métier est annoncée.

La Ville et les commerçants constatent actuellement une augmentation des piétons dans la rue du Moutier très probablement liée à l'embellissement du bourg ancien, attractif par sa qualité de réfection. C'était tout l'enjeu de cette opération.

La Ville mène une réflexion sur la possibilité de rendre cette rue aux piétons notamment les samedis ou lors de manifestations type braderie. Les commerçants y sont d'ailleurs aujourd'hui favorables et y voient une opportunité de favoriser le commerce. Une expérimentation sera lancée en octobre prochain.

	<p>Mme Jospin souligne cependant l'absence de sécurisation « piétons » et une certaine inquiétude de la part des commerçants.</p> <p>Mr Boin répond que l'espace partagé était bien défini dans le projet du réaménagement du bourg ancien. Cette configuration permettra à l'usage de constater si elle répond aux attentes de chacun.</p> <p><i>Mr Rochereau : quelle est la raison de l'abattage des arbres ? Etaient-ils malades ?</i></p> <p><i>Mr Boin : oui en effet, l'enquête phyto sanitaire a révélé la nécessité d'abattre certains arbres (en particulier les marronniers) du bourg ancien.</i></p> <p>Il est précisé par Mr Perre que le projet prévoit la replantation de plusieurs arbres. Ainsi, une variété de tilleuls sera plantée en alignement de part et d'autre de l'église. Quant à la Cour de la Recette, elle sera dotée d'un arbre central et le choix s'est porté sur un chêne.</p> <p>Mme Jospin souligne le travail remarquable du pavage de la Cour de la Recette.</p>
<p>Gestion des parkings par le délégué Effia C. CHICHPORTICHE C. BOIN</p>	<p>Organisation du stationnement géré par le délégué EFFIA : 3 parkings payants : parking Montaleau y compris celui en surface, parking du Village et parking du marché. Le parking Montaleau dispose de 70 places en surface et 180 places en sous-sol sur deux niveaux. Emplacements réservés aux deux roues, bornes pour véhicules électriques.</p> <p>La Ville a obtenu la gratuité pour la 1^{ère} heure de stationnement en sous-sol sur ces 3 parkings payants.</p> <p>En dehors des places en surface de l'esplanade Jean-Marie Poirier payantes à partir de la rentrée, toutes les autres places de stationnement en surface du centre-ville resteront gratuites, en zones réglementées bleue et orange.</p> <p>Des abonnements mensuels sont prévus pour les résidents au tarif de 70 €, pour les deux roues motorisées (35 € mensuels) ainsi que pour les employés du centre-ville.</p> <p>Quant au parking du marché, les travaux vont démarrer prochainement.</p> <p>Mme Chicheportiche indique que la création de cheminements piétons facilitera les déplacements à pied dans le centre-ville tout en déposant son véhicule dans un seul et unique parking. Elle constate que les nouvelles générations ont déjà adopté ce type de comportement. Les modes de déplacements ont également évolué vers les deux roues motorisées ou pas.</p> <p><u>Remarques/observations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Inquiétude relative au manque de stationnement possible compte tenu de l'arrivée de nouvelles populations. Il sera de toute évidence très compliqué de se garer. Cent places supplémentaires auraient été nécessaires. (Mr Morand).</i>

	<p>Mr Perre souligne que de tels aménagements nécessitent un financement plus important. Il rappelle également que chaque nouvelle résidence sera dotée de son propre parking privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gratuité n'est pas suffisante pour pouvoir consommer notamment les jours de marché. Souhait de pouvoir augmenter cette gratuité à 1h30. <p>Mr Boin indique que des négociations sont en cours avec la société Dadoun, concessionnaire du marché ainsi qu'avec les commerçants du centre-ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crainte de voir la fermeture du cinéma municipal au vu du stationnement payant. <p>Mr Perre répond que des discussions sont en cours pour l'obtention d'une 1h30 supplémentaire gratuite pour le cinéma et les spectacles de l'espace Jean-Marie Poirier soit au final 2h30 (c'est bien ce qui a été obtenu par la Ville).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'encourager le co-voiturage pour éviter de se déplacer chacun dans sa propre voiture. <p>Mr Boin précise l'existence d'une navette pour le marché, d'un minibus mis à disposition des personnes âgées et d'un minibus dédié aux seniors. Deux autres minibus multi usages sont également mis à disposition lors de manifestations pour faciliter les déplacements des sucyciens.</p>
<p>Espace Co-Working'Sucy et espace multimédia C. CHICHEPORTICHE C. BOIN</p>	<p><u>Espace Co-Working'Sucy :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace partagé situé rue des Fontaines dans une maison d'environ 110m², en direction des entreprises et des personnes indépendantes qui n'ont pas de bureau pour recevoir leur client/fournisseur ou même des personnes qui souhaiteraient par exemple faire du télétravail. Une salle de convivialité/travail complète cet espace afin de favoriser le développement du réseau professionnel des « co-workers ». - Location de postes de travail en open space ou en privatif et location d'une salle de réunion, à la demi-journée ou par pack de 10 demi-journées. Les tarifs situent la ville de Sucy-en-Brie dans la moyenne basse des tarifs pratiqués dans le Val-de-Marne (demi-journée à 7 € HT). - Gestion 100 % en ligne. - Travaux effectués en régie. - Subvention de la Région Ile-de-France de plus de 23 000 €. - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00. - Ouverture prévue à la rentrée. <p>Ce projet bénéficie d'une très bonne position, à proximité du RER A, le seul co-working du secteur. Un animateur de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise sera mis à disposition régulièrement pour organiser des réunions</p>

	<p>d'informations professionnelles visant à faciliter les échanges entre co-workers. Le Club des entrepreneurs est très intéressé par ce projet qui répond parfaitement à ses attentes.</p> <p><u>Espace multimédia :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace numérique situé à l'auditorium de la Médiathèque. Public ciblé : les habitants très souvent éloignés du numérique. Ouvert également aux scolaires et aux entreprises. - Financement Ville – Subvention de 50 % par la Métropole du Grand Paris. - Gestion : Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). - Recrutement par le Territoire d'un animateur multimédia pour accompagner le public visé dans leurs démarches. - A disposition, du matériel numérique financé par le GPSEA. - Travaux de mai à juillet pour une ouverture prévisionnelle en octobre 2019.
<p>Point sur les travaux réalisés cet été et travaux de géothermie C. CHICHEPORTICHE C. BOIN</p>	<p><u>Géothermie :</u> En juillet 2018, des travaux de curage et de nettoyage du puits producteur ont été effectués. Lors de ces travaux, des fuites ont été relevées qu'il a fallu colmater. De nouveaux travaux étaient donc nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement de la pompe hors service - Rechemisage du puits producteur et réfection de la chambre de pompage (têtes de puits) - Repositionnement d'une nouvelle pompe - Remise en service du puits. <p>Planning travaux : du 10 mai au 20 juillet 2019 – Travaux effectués et pris en charge par le concessionnaire Sogesub.</p> <p><u>Quelques exemples d'aménagement Voirie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée Chaumoncel : travaux d'enfouissement des réseaux, réfection de l'enrobé - Création d'aires de stationnements tours 7 et 8 Cité verte. Travaux financés par le bailleur Logirep avec une participation de la Ville - Réaménagement de la rue Montaleau (GPSEA) et création d'une piste cyclable : de juin à décembre 2019 - Réaménagement de la voirie Route de Lésigny (GPSEA) et travaux d'assainissement. Circulation dans le sens Bruyères/centre-ville le matin et Centre-ville/Bruyères le soir pendant la durée des travaux (de juin à

	<p>décembre 2019)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de voiries annexes - Travaux HTA (haute tension) sur l'avenue G. Pompidou, A. Perrault, A. Pleuvry, rue P. Sépard, zone industrielle afin de renforcer l'alimentation du courant des ateliers RATP et SGD. Dates calées de juillet à fin août. <p><u>Quelques exemples d'aménagement Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole élémentaire du Plateau : nouveau self et mise en peinture de la dernière classe, insonorisation, changement de revêtement de sols - Cours de tennis : reprise de la charpente et couverture - Climatisation de la grande salle de l'espace Jean-Marie Poirier - Centre culturel : amélioration de la cour intérieure, rénovation de la salle de spectacle (salle Gérard Philipe), création d'une aile supplémentaire pour l'accueil d'expositions d'associations et espace de convivialité. - Crèches : entretien, rénovation et mise en peinture - Club house du rugby : rénovation - Travaux obligatoires ADAP (pour les personnes à mobilité réduite) aux abords des établissements sportifs <p>Pour information, la rue Montaleau fera l'objet d'une réfection complète (financement GPSEA) avec la création d'une piste cyclable (subventionnée par la Région Ile-de-France). Début des travaux cet été.</p>
<p>Communications diverses C. CHICHEPORTICHE C. BOIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des aménagements de places de parking du lycée C. Colomb. Entrée depuis la rue de Boissy et sortie depuis le rond-point (suite à la demande de Mr Coia lors du Conseil de quartier d'octobre 2018). • Présentation des aménagements Boulevard de la Serpentine : marquage au sol d'une ligne continue qui dissuade, canalise et permet la bonne giration afin de ralentir la vitesse des automobilistes (suite à la demande de Mr Rochereau lors du Conseil de quartier d'octobre 2018). <i>Mr Rochereau fera un retour sur cet aménagement.</i> • Présentation de la nouvelle configuration de l'avenue Albert Sarraut : stationnement en quinconce + marquage au sol du 30 km/h + mise en place de panneaux indiquant la présence d'enfants se rendant à l'école et prise d'un arrêté municipal permanent limitant à 30 km/h la vitesse des véhicules. <i>Mme Jagoury fait remarquer la perte de 3 places de stationnement pour sa clientèle.</i> • Réception d'un courrier du Département indiquant la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur les deux carrefours RD136 pour la rue du Tilleul et RD 136 pour la sortie de la caserne des pompiers. Concernant la vitesse excessive de la route de la Queue-en-Brie, une zone

	<p>d'accélération a été identifiée dans la section entre la rue du Tilleul et la limite avec Boissy-Saint-Léger. Sur ce même tronçon, le cheminement piéton n'est pas aux normes en raison du stationnement sur trottoir qui ne permet pas de maintenir une largeur suffisante. Compte tenu de ces observations et des relevés de vitesse effectués, le Département va réaliser un aménagement qui permettra d'apaiser la circulation, d'améliorer les cheminements des piétons et la sécurité des riverains. Il consistera en la création de deux plateaux surélevés, l'un entre la rue du Progrès et la rue des Bruyères, l'autre au carrefour avec l'allée des Genêts offrant ainsi deux traversées piétonnes supplémentaires. Le stationnement sur le trottoir nord sera organisé de façon à maintenir un cheminement piéton aux normes PMR sur l'ensemble de la voie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant la demande d'un plateau surélevé au croisement de la rue du Moulin à Vent et route de la Queue-en-Brie pour résoudre les difficultés rencontrées par les riverains (problèmes de sécurité liés à des vitesses excessives et des nuisances importantes dues au trafic des poids lourds), le Département n'est pas favorable à cet aménagement qui n'est pas la zone où il y a le plus de pics de vitesse selon l'état diagnostic effectué. Le Département envisage donc la solution de sécuriser davantage les traversées piétonnes. <p><i>Mme Julou n'est pas du même avis indiquant que cet axe est devenu insupportable pour les riverains. Il est impossible de sortir de son propre garage sans risquer de se faire « emboutir » son véhicule.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de réhabilitation de l'immeuble aux façades en bois situé rue de la Procession géré par le bailleur I3F : lasure des façades dans deux tons, remise en peinture des fonds de loggia en blanc et mise en place de tôles perforées en doublement des barreaudages des balcons. Travaux pris en charge par le bailleur. Démarrage prévu courant été 2019 pour une durée estimée à 5 mois.
<p>Questions diverses C. CHICHEPORTICHE C. BOIN</p>	<p>Circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes sur la route de la Queue-en-Brie (Mr Coia) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en application d'un arrêté permanent et instituant une interdiction de stationner et de circuler pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes ou de plus de 19 tonnes sur un certain nombre de voies de la commune. Toutefois, les voies interdites à la circulation des poids lourds peuvent être utilisées par les transports en commun, les véhicules de collectes d'ordures ménagères, tri sélectif, pour les véhicules des services municipaux, les véhicules de livraison de fioul domestique, les véhicules d'incendie, de secours, de police et de véhicules bénéficiant d'autorisations particulières dans le cadre des livraisons. - Envoi de cet arrêté aux sociétés de GPS pour permettre la mise à jour de leurs cartographies. <p>Mr Coia indique qu'il faut maintenant installer les panneaux interdisant le passage des poids lourds. Mr Boin répond que cela est prévu en entrée de ville. Il ajoute que des opérations ciblées de la Police municipale seront également effectuées dans un but dissuasif.</p>

Stop aux incivilités (Mr Rochereau) :

Mme Chicheportiche indique la réalisation d'un guide de la citoyenneté et du bien vivre ensemble dans le cadre de l'Agenda 21 par un groupe de travail composé d'élus, de responsables et directeurs de services de la ville, d'enseignants et directeurs(trices) d'écoles.

Ce guide a pour vocation de rappeler les règles à respecter dans différents domaines de la vie courante dans la commune et notamment en ce qui concerne les incivilités les plus fréquentes : stationnements anarchiques, déjections canines sur les trottoirs, chiens dangereux, bruits de voisinage, déchets et dépôts sauvages. La diffusion de ce guide pourrait être réalisée sous la forme d'un livret ou de fiches thématiques insérées au Sucy Info, en une version numérique en utilisant les réseaux sociaux. Une communication serait également accessible par le site internet de la ville. D'autres moyens de diffusion sont actuellement en réflexion comme par exemple la diffusion de fiches lors de réunions de quartiers ou lors de manifestations sur la ville.

Mr Boin indique qu'une réflexion est en cours pour la mise en place d'une équipe de nettoyage et d'entretien des espaces publics 7 jours sur 7. Actuellement, les équipes fonctionnent durant la semaine et le contremaitre de garde intervient le week end dès lors qu'il est appelé.

Questions et signalements

Mr Rochereau : La Ville a-t-elle prévu des équipements publics supplémentaires au vu du nombre de logements en cours de construction ?

Mr Boin : oui bien entendu. Dans le projet de la ZAC du Centre-ville, nous avons pris en compte l'accueil des tout petits en crèches, les scolaires etc. ... (hors collèges gérés par le Département). Les études ont cependant démontré la relative stabilité de la population sucycienne malgré des logements supplémentaires.

Mr Morand signale des arbres couchés dans le parc de la Garennière et Mme Jospin des troncs d'arbres creux très inquiétants dans le secteur de la gare.

Mr Boin en prend bonne note et fera le point. Il précise toutefois que des opérations de dessouchages et d'élagages sont prévues cet été.

Madame Chicheportiche clôture la séance en remerciant l'ensemble des participants.